

# Règlement intérieur

L'École Municipale de Tennis (EMT) propose pour les enfants âgés de 5 à 12 ans une activité sportive de tennis. Elle a pour objectif de leur permettre la découverte et la pratique du tennis et ses vertus telles que le respect de l'autre, l'arbitrage et ses règles, les règles de vie mais aussi la connaissance des limites physiques.

## Article 1 :

Pour adhérer à l'EMT, il faut impérativement :

- Être wissoussien et/ou scolarisé sur la ville. Avoir rempli les formalités d'inscription,
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis, ou un questionnaire de santé complète,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle au nom de l'enfant,
- L'autorisation de transport ACM (si l'enfant va au centre),
- Une photo d'identité,
- Un justificatif de domicile,
- Accepter et signer le présent règlement.

## Article 2 : COVID

Il est impératif de ne pas mettre en séance les enfants présentant des symptômes évocateurs de la COVID-19 et d'avertir le service des sports en cas de maladie déclarée.

## Article 3 :

Il est impératif de se présenter 10 minutes avant le début de chaque séance afin de faciliter son bon déroulement. Tout retard engendre des perturbations sur l'organisation.

**Les enfants doivent se présenter en tenue de sport (jogging ou short) avec chaussures adaptées, et se munir d'une bouteille d'eau.**

## Article 4 :

Les enfants sont tenus d'avoir une attitude respectable avant, pendant et après les séances. Un manquement à cet article marquerait l'exclusion définitive du groupe et de l'EMT.

- Respect du présent règlement,
- Respect des règlements d'utilisation des installations sportives,
- Respect des éducateurs et autres enfants,
- Respect des horaires,
- Assiduité.

Les éducateurs et la Ville se réservent le droit d'exclure provisoirement ou à titre définitif les enfants qui ne respecteraient pas les exigences de la section.

## Article 5 :

Merci de prévenir les responsables de l'activité en cas d'absence afin de faciliter l'organisation de la séance.

**Des retards répétés ou trop d'absentéisme sont motifs d'exclusion définitive du groupe de l'EMT.**

## Article 6 :

Les vélos sont tenus de rester à l'extérieur des structures municipales. Ils doivent être garés sur les parkings à deux roues, prévus à cet effet. Il est donc important d'avoir un cadenas. En cas de vol, la Municipalité se dégage de toute responsabilité.

L'EMT décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels pouvant survenir pendant les entraînements.

## Article 7 :

Les parents autorisent les responsables de l'EMT à contacter les services de secours en cas de blessures importantes.

L'EMT décline toute responsabilité en cas d'accident avant ou après l'entraînement.

**Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants jusqu'à l'entrée des terrains, de s'assurer de la présence des animateurs.**

La ville a souscrit une assurance pour la pratique des cours de l'EMT.

## Article 8 :

- La Municipalité s'engage à accompagner les enfants le mercredi entre l'Accueil Collectif de Mineurs et les terrains.
- Nous rappelons que cette faveur n'est pas une obligation mais un service que la Municipalité met en place
- En cas d'empêchement, la Commune se réserve le droit de ne pas pouvoir effectuer cet accompagnement.
- Seuls les enfants ayant rendu l'autorisation de transport pourront bénéficier de ces navettes.

À Wissous, le .....

Nom de l'enfant : .....

Signature des parents\*

Signature de l'enfant\*

Signature de la Municipalité\*

\* précédé de la mention « lu et approuvé ».



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2021/2022

Nom .....

Prénom .....

Année de naissance .....

Service des sports - 01 69 20 42 43

[ssenechal@wissous.fr](mailto:ssenechal@wissous.fr)

[www.wissous.fr](http://www.wissous.fr)



# Renseignements



## L'enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

## Concernant le père

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Mail : ..... @ .....

## Concernant la mère

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Mail : ..... @ .....

## Concernant le mercredi

• Votre enfant est-il inscrit à l'accueil de loisirs ?  OUI  NON

Si oui, souhaitez-vous que votre enfant soit accompagné sur les structures ?

OUI  NON

• Dans quelle école est scolarisé votre enfant ?  Jean de La Fontaine  
 Victor Baloche  
 Autres : .....

• Jour de préférence pour les cours :  Mercredi  
 Samedi

 **Séances aux Tennis Municipaux Château Gaillard**

## Pièces à fournir :

- une photo d'identité,
- un certificat médical obligatoire, ou questionnaire de santé complété,
- un justificatif de domicile,
- une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle,
- une attestation de transport pour les navettes ACM (si l'enfant va au centre)

> **Dossier complet à déposer UNIQUEMENT** au service des sports au Centre Omnisports du Cucheron.

**Date de limite de dépôt : vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

*Tout dossier déposé après cette date ne sera pas pris en compte.*

> **Reprise à partir du mercredi 6 octobre 2021. Seuls les enfants ayant déposé leur dossier complet seront pris en séance.**

## Autorisation parentale de prise de vue dans le cadre de l'EMT

Dans le cadre de notre École Municipale de Tennis, la ville peut être amenée à utiliser des photos des enfants pour une diffusion sur le site internet de la ville, dans la gazette de Wissous ou pour une diffusion pour les vœux du Maire.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi, la ville demande une autorisation parentale.

C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous :

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille.

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Madame, Monsieur .....

- autorise(nt) la ville de Wissous et ses éducateurs dans le cadre de l'EMT à utiliser des photos de notre enfant ..... pour une éventuelle diffusion sur le site internet de la ville, une publication dans la gazette de Wissous et/ou pour une diffusion pour les vœux du Maire.
- refuse(nt) que la ville utilise des photos de notre enfant .....

Fait à Wissous, le .....

Signature des représentants légaux

